

Rédaction : Adeline Leray (FDC85)
Relecture : Amélie Lecoq (DREAL Pays de la Loire)

Plan National de Gestion de la Barge à queue noire (2015 - 2020) : Rapport d'activités 2020



© Dominique Gest



Résumé

La dernière année de mise en œuvre du Plan National de Gestion de la Barge à queue noire (PNG BQN) 2015-2020 s'est achevée. Au cours de l'année 2020, l'animatrice a poursuivi les échanges avec les différents partenaires pour soutenir et favoriser les actions en faveur de la Barge à queue noire. Les travaux et suivis engagés, notamment en Pays de la Loire, ont continué. En Marais breton, plusieurs projets sont en cours et continueront en 2021 (suite du Contrat Nature en Marais breton, renouvellement du programme de suivi et de protection de la Barge à queue noire, incluant les opérations de baguage...).

Concernant les démarches dans les autres régions (Charente-Maritime, Bretagne avec la Baie d'Audierne, Hauts-de-France dans les Flandres, le Pas-de-Calais ou la Basse Vallée de la Somme), la FDC de Charente-Maritime pour le sud du Marais poitevin et les marais de Brouage a finalement pu obtenir des financements via les fonds écocontribution (OFB et FNC).

Côté communication, l'« essentiel » concernant le PNG Barge à queue noire a été diffusé lors de différentes réunions et le site internet a été mis à jour, notamment concernant les documents téléchargeables.

Enfin, l'année 2020 a été particulièrement consacrée à la rédaction du bilan du plan. L'ensemble des partenaires techniques français a été consulté via un questionnaire en ligne et/ou par mail ou téléphone pour des questions spécifiques éventuelles. Ce dernier a été présenté en fin d'année au CNPN (Conseil national de la protection de la nature) et a reçu un avis favorable. Le Conseil a souligné l'importance de prolonger ce plan en indiquant les aspects à développer.

Table des matières

I. Evolution des populations de Barge à queue noire	1
1. Comptages des oiseaux d'eau à la mi-janvier 2020 en France	1
2. Suivis du réseau de l'observatoire national des Espèces Nicheuses Rares et Menacées (ENRM)	2
II. Bilan de l'animation et des actions du plan en 2020	3
1. Contribution à l'émergence de projets et à la mise en œuvre d'actions.....	3
Actions en Pays de la Loire	3
<i>Programme de suivi et de protection de la Barge à queue noire en Vendée : campagne 2019</i>	3
<i>Amélioration des pratiques de gestion et de la qualité des habitats en faveur de la biodiversité en Marais breton</i>	4
<i>Marais poitevin (Vendée)</i>	5
<i>Reconversion d'une peupleraie en faveur de la Barge à queue noire (et du Rôle des genêts)</i>	5
Actions hors Pays de la Loire.....	6
<i>Amélioration de la gestion des sites de haltes pré-nuptiales en Camargue gardoise</i>	6
<i>Charente-Maritime : Marais poitevin, Marais de Rochefort, Marais de Brouage</i>	7
<i>Baie d'Audierne (Finistère) : anciens sites de reproduction de la Barge à queue noire</i>	8
<i>Aménagement et gestion de sites en faveur de la Barge à queue noire en Hauts-de-France (Nord, Pas-de-Calais, Somme)</i>	8
2. Rédaction du bilan du Plan National de Gestion 2015-2020.....	9
3. Représentation et concertation auprès des partenaires.....	9
4. Communication	10
<i>Diffusion de l'« essentiel » du PNG Barge à queue noire</i>	10
<i>Maintenance du site internet dédié au Plan</i>	10
III. Bilan budget-temps 2020	11
1. Bilan des financements liés à l'animation	11
2. Bilan des financements liés aux actions.....	12

Table des figures et tableaux

<i>Figure 1 : Evolution de l'Indice d'abondance de Limosa limosa depuis 1980 (@LPO - 2019)</i>	1
<i>Figure 2 : Répartition des principaux sites d'observation des oiseaux d'eau à la mi-janvier</i>	1
<i>Figure 3 : Répartition des effectifs de couples nicheurs en 2020</i>	2
<i>Figure 4 : Evolution des effectifs reproducteurs à l'échelle nationale (et part du Marais breton)</i>	2
<i>Figure 5 : Première de couverture de l'essentiel</i>	10
<i>Tableau 1 : Bilan du budget-temps consacré à l'animation 2020</i>	11
<i>Tableau 2 : Prévisionnel 2020 et bilan des coûts engagés</i>	11
<i>Tableau 3 : Synthèse des financements engagés en 2020 dans le cadre du PNG BQN</i>	12

I. Evolution des populations de Barge à queue noire en France

1. Comptages des oiseaux d'eau à la mi-janvier 2020 en France

Les données issues de l'annexe « Fiches espèces 2020 » du rapport concernant les comptages des oiseaux d'eau à la mi-janvier 2020, réalisé par la Ligue pour la Protection des Oiseaux ([Comptages Wetlands International en France en 2020- Annexe Fiches espèces](#)) montrent toujours une augmentation modérée* des effectifs à court terme (2009-2020, +3,6 % avec une incertitude de $\pm 0,9$ %) mais forte à long terme (1980-2020, +5,7 % avec une incertitude de $\pm 0,3$ %) des Barges à queue noire hivernantes en France. Ces données concernent la sous-population *Limosa l. islandica*, *Limosa l. Limosa* n'hivernant pas en France.

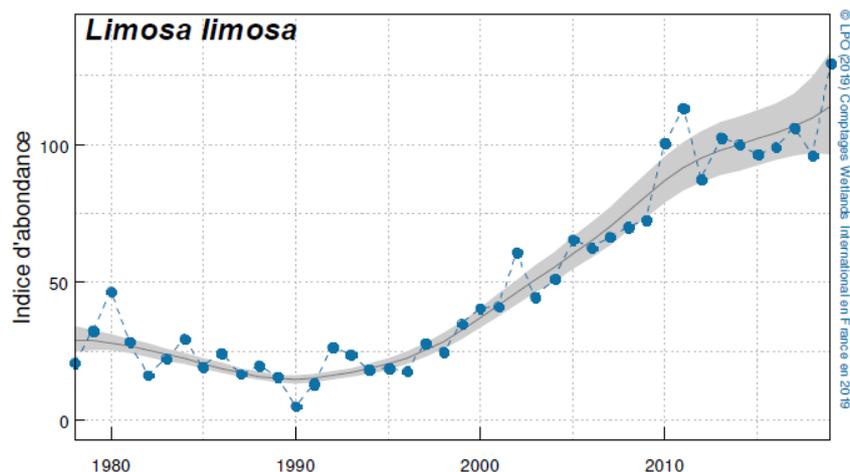


Figure 1 : Evolution de l'Indice d'abondance de *Limosa limosa* depuis 1980 (@LPO - 2019)

***Augmentation modérée** - augmentation significative, mais non significativement supérieure à 5 % par an.

Forte augmentation - augmentation significative de plus de 5 % par an (5 % correspondant à un doublement des effectifs en 15 ans) ;

Les effectifs totaux des cinq dernières années sont présentés ci-dessous :

ANNEES	2016	2017	2018	2019	2020
Nb ind.	27 194	29 192	27 389	35 837	41 052
Nb sites	28	35	29	37	27

En 2020, 27 sites ont été suivis et un total de 41 052 individus ont été dénombrés.

Les dix sites où il est observé le plus de Barge à queue noire sont listés ci-dessous (les effectifs de l'Estuaire de la Loire sont inclus dans « Presqu'île Guérandaise dont Traicts du Croisic ») :

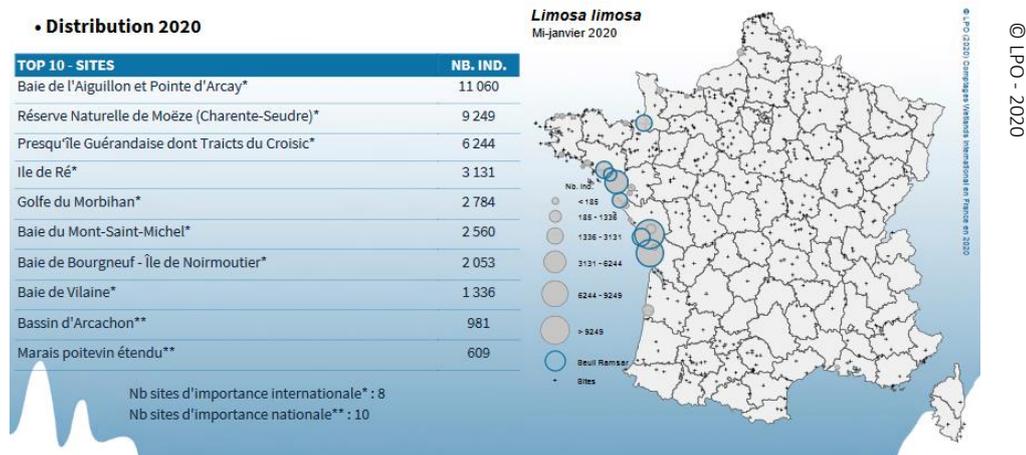


Figure 2 : Répartition des principaux sites d'observation des oiseaux d'eau à la mi-janvier

2. Suivis du réseau de l'observatoire national des Espèces Nicheuses Rares et Menacées (ENRM)

Les données ENRM ont permis de faire le point sur la répartition des couples nicheurs recensés en 2020. Les chiffres sont à relativiser car après une vingtaine d'années de suivi, l'année 2020 est la première qui a été conditionnée par la capacité à faire de la prospection avec les personnes et les méthodes habituelles. Les chiffres sont donc largement en deçà de ceux de 2019 et de 2018 (avec une diminution de 15 % parmi les couples nicheurs recensés).

Ailleurs en France, la plupart des sites ont présenté des effectifs très faibles (< 5 couples). Seuls les marais de Brière et poitevin ont accueilli une population nicheuse aux effectifs supérieurs à 20.

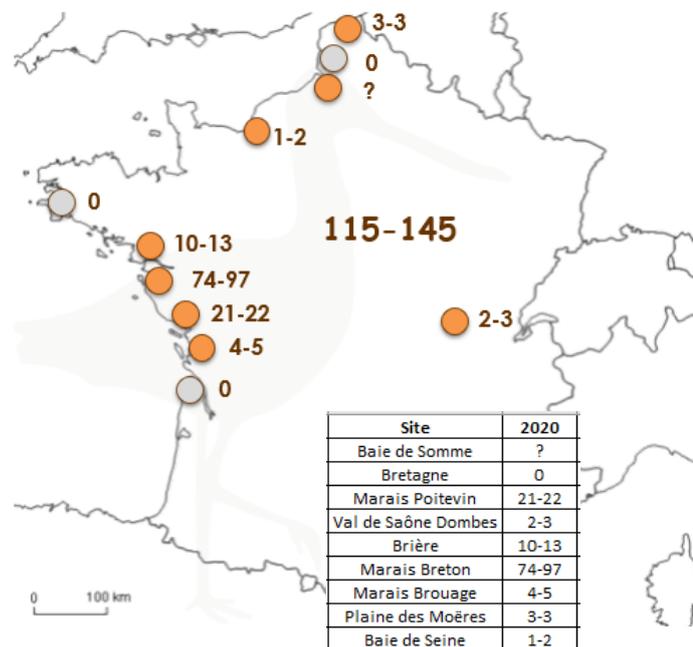


Figure 3 : Répartition des effectifs de couples nicheurs en 2020

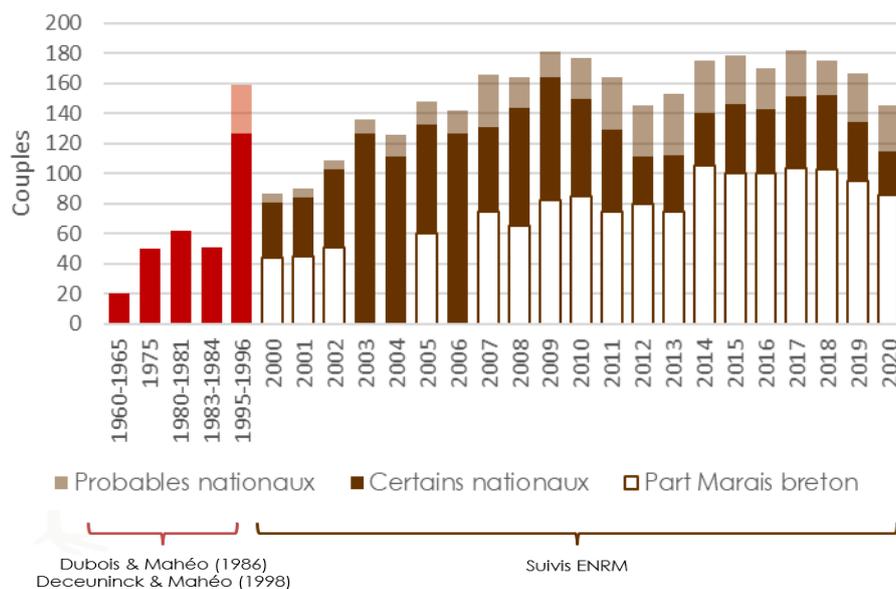


Figure 4 : Evolution des effectifs reproducteurs à l'échelle nationale (et part du Marais breton)

La figure 4 montre une tendance globale à l'augmentation des effectifs reproducteurs à l'échelle nationale. Cependant, cette évolution est à nuancer. Elle n'indique pas forcément un bon état de la population nicheuse en général. Certes, les effectifs augmentent en Marais breton (dans les années 1990-2000, le marais breton représentait 45 % de la population nicheuse nationale contre 70 % aujourd'hui), mais ils sont en baisse partout ailleurs en France et également aux Pays-Bas (site de nidification majeur de la Barge à queue noire continentale). La problématique principale semble notamment être le succès de reproduction.

Les effectifs hivernants (*Limosa l. islandica*) et nicheurs (*Limosa l. Limosa*) en France sont donc en relative hausse, mais cela ne reflète pas le bon état général de la population avec notamment la diminution du nombre de zones de nidification au niveau national et la diminution globale des habitats favorables à la nidification et à l'hivernage.

II. Bilan de l'animation et des actions du plan en 2020

1. Contribution à l'émergence de projets et à la mise en œuvre d'actions

Cette partie décrit les actions directement financées dans le cadre du Plan National de Gestion. Elle ne doit pas faire oublier les efforts d'ores et déjà engagés par les différents gestionnaires d'espaces où nichent ou stationnent des Barges à queue noire. A ce titre, certaines actions engagées par le passé pourront avoir des effets dans les années à venir ou fourniront des résultats pour de nouvelles études.

L'année 2020, dernière année de programmation du plan, a été une année particulière, principalement consacrée à la rédaction du bilan du plan. Toutefois, l'animatrice du plan a autant que possible continué à travailler avec les différents partenaires nationaux afin de faire avancer les actions en adéquation avec les objectifs du plan : informations précises relatives aux besoins biologiques et aux enjeux écologiques de l'espèce, conseils techniques, administratifs, réglementaires, aide à la définition de projets et à la rédaction de notes. Chaque secteur de travail en France présente ses propres spécificités et état d'avancement. Pour l'ensemble des sites, le contexte n'a pas changé par rapport à l'année dernière, les évolutions sont mises en évidence en orange dans les paragraphes qui suivent :

Actions en Pays de la Loire

Programme de suivi et de protection de la Barge à queue noire en Vendée : campagne 2019 (Fiches-action 1.2, 1.3, 1.5, 5.2, 5.3, 5.4, 9)- Rédaction Perrine DULAC (LPO Vendée).

Les données 2020 n'ont à ce jour (26/04/21) pas été transmises. En l'attente, les données 2019 sont rappelées pour mémoire et l'actualisation sera faite sur le rapport 2021.

La LPO Vendée a poursuivi en 2019 ses actions en faveur de la Barge à queue noire en Marais breton, avec le soutien de la DREAL Pays de la Loire, et en partenariat avec la LPO France, la Communauté de Communes Océan Marais de Monts et les éleveurs du territoire.

Le suivi de la population nicheuse, réalisé avec le même protocole que les années précédentes, fournit un effectif de 85 à 105 couples pour l'année 2019, soit 66 % des effectifs régionaux et 63 % des effectifs français. Le fait marquant de 2019 réside dans la découverte de trois nouveaux sites de nidification, dont l'un se trouve à plus de 3 km des sites connus. Un autre se trouve sur des propriétés de La Foncière Terre de Liens, achetées en 2015, et dont la gestion a été rendue favorable à l'espèce grâce à une convention avec la LPO Vendée et un bail à clauses environnementales.

23 poussins et 1 adulte ont été bagués en 2019, entre le 14 mai et le 25 juin, ce qui porte à un total de 38 adultes et 175 poussins marqués depuis 2012. Des oiseaux du programme de marquage des nicheurs français ont été observés du 27 février au 17 juillet. Plus de 1 000 observations d'oiseaux de ce programme ont été réalisées au total depuis 2012, dans six pays différents allant des Pays-Bas au Sénégal. Une version en anglais de la base de saisie des observations d'oiseaux bagués a été mise en ligne pour faciliter les témoignages en dehors des zones francophones. Le suivi des nids a permis d'équiper 20 nids d'enregistreurs de température, destinés à mesurer le succès d'éclosion. 65 % des couples concernés ont réussi leur couvain. Enfin, le programme de capture permet de montrer que les pontes s'étalent du 25 mars au 7 juin (toutes années confondues depuis 2012), si bien que les derniers nids éclosent début juillet et les derniers poussins s'envolent fin juillet, bien après la fin de la fenaison.

Le travail de veille foncière et agricole a permis d'engager des démarches d'achat pour 16 ha, de favoriser l'accès au foncier pour une jeune éleveuse engagée pour la biodiversité (une centaine

d'hectares situés dans le cœur de population et dans la zone propice à son expansion géographique), et de prévoir l'achat de 13 autres ha dans les années à venir, portant à désormais plus de 1 000 ha la surface sécurisée et/ou gérée en faveur de l'espèce (soit plus de 15 % de l'aire occupée par l'espèce actuellement). Depuis la fin des années 2000, le travail en partenariat avec les éleveur.ses a permis d'accroître l'aire de répartition de l'espèce vers le sud et l'est, notamment par le retour à la prairie, la mise en pâturage tournant de secteurs auparavant totalement dédiés à la fauche, la contractualisation en MAEC de niveau 3 (Mesure « Maintien des baisses en eau - PL_BRET_ZH3A ») et la conservation volontaire de l'eau de pluie hivernale sur les prairies au printemps.

Deux sorties grand public ont été consacrées à l'espèce (en plus des sorties sur les oiseaux du marais qui permettent toujours d'aborder le sujet) : le 22 mai en Marais breton (16 participants) et le 19 août à La Faute-sur-Mer (point d'observation en accès libre, 47 personnes accueillies). Le site internet bargeaqueuenoire.org a été mis à jour, les informations sur les actions, la nidification et les sorties ont été partagées sur les réseaux sociaux (pages Facebook LPO Vendée et Paysans de nature). La LPO Vendée a présenté les actions menées en 2018 et 2019 lors du comité de pilotage du Plan National de Gestion, le 29 janvier 2020.

Amélioration des pratiques de gestion et de la qualité des habitats en faveur de la biodiversité en Marais breton

(Fiches-action 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 4, 9)

Un Contrat Nature, animé par la Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de la Loire et financé par la Région Pays de la Loire, a été élaboré pendant l'année 2017 pour une mise en œuvre de 2018 à 2020. Quatre structures portent des actions (FDC44, FDC85, FRC PdL, LPO85), dont certaines en faveur de la Barge à queue noire.

Ainsi, les FDC de Loire-Atlantique et de Vendée ont sélectionné respectivement 6 et 18 sites appartenant à des chasseurs.ses et d'une surface d'environ 4 ha. Certaines de ces entités sont favorables ou potentiellement favorables à l'installation de la Barge à queue noire en tant que nicheuse ou pour des concentrations importantes lors de stationnements prénuptiaux. Les coûts engagés dans le cadre du Contrat Nature ont donc été proratisés en fonction des sites potentiels, soit 4 et 11 pour chaque département.

Les opérations menées par les deux fédérations sont décomposables en trois étapes, consistant en des suivis, un accompagnement pour la gestion (hydraulique et/ou agricole) et le cas échéant l'accompagnement et le financement de travaux ciblés (mise en défens, gestion des espèces envahissantes, création d'îlots...).

Les suivis sont conduits tous les quinze jours de début mars à fin juillet. A chaque passage, les oiseaux d'eau, dont les Barges à queue noire, sont dénombrés. Lorsque ces derniers présentent des comportements nicheurs, ils sont répertoriés comme tels avec l'association de codes (parade, incubation, présence de poussins...). Une caractérisation des hauteurs de végétation et des niveaux d'eau permet également de mieux comprendre les conditions d'accueil les plus optimales pour les oiseaux d'eau.

Ces recensements ont permis d'identifier cinq sites potentiels de reproduction pour la Barge à queue noire, en raison de la proximité directe de couples nicheurs (trois cas) ou de potentialités d'accueil importantes en raison des caractéristiques du milieu (deux cas). Treize sites sont, actuellement ou potentiellement, très accueillants pour des stationnements de barges avec des concentrations régulières de plusieurs centaines d'individus. Deux zones semblent propices à une installation à court terme de l'espèce en tant que nicheuse, tandis qu'une dizaine de zones accueillait déjà et devraient continuer à accueillir des effectifs de barges en stationnement.

Suite à ces constats, un effort particulier est consacré à l'accompagnement des propriétaires et/ou des exploitant.es agricoles présents sur le site. Les principaux objectifs visés sont la conservation de l'eau et

le pâturage extensif. Dans les deux cas, la périodicité et les niveaux/le chargement sont à ajuster pour répondre aux besoins d'installation des nicheurs. Une végétation hétérogène sur des prairies à caractère hygrophile est *in fine* recherchée. Ces aspects sont à la fois le fruit des suivis menés en périphérie des sites du Contrat Nature et aussi concomitants aux résultats des études menées par la LPO85 en Marais breton (Phelippon et Dulac, 2016) et le PNR de Brière (Petit et Marquet, 2018).

Comme en 2019, des opérations concernant des modifications liées à la gestion ainsi que des travaux ont été opérés en 2020. Si le nombre de barges fréquentant les sites a été conséquent, notamment lorsque l'eau était conservée sur des mares à pente douce ou sur des prairies hygrophiles et méso-hygrophiles, aucun couple nicheur n'a de nouveau été observé.

2020 était la dernière année de programmation du Contrat Nature. Les données recueillies vont être analysées et valorisées scientifiquement à l'aide d'un partenariat avec l'université d'Angers au premier semestre 2021.

Marais poitevin (Vendée)

Au-delà des espaces naturels protégés et des communaux, les espaces prairiaux appartenant à des privés nécessitent aussi une attention particulière en termes de gestion patrimoniale. Nombre de ces propriétaires sont des exploitants agricoles et/ou des chasseurs.

En 2020, la FDC85 a répondu à un appel à projet de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne afin de poursuivre les suivis et prévoir des travaux identifiés les années précédentes. Le projet a été retenu et a débuté au printemps 2020.

En 2017 et 2018, la FDC 85 s'était déjà engagée sur un travail du même type en accompagnant au mieux les propriétaires, agriculteurs, chasseurs dans la gestion hydraulique et agricole de leurs espaces. Ce suivi n'a pu être maintenu en 2019 faute de moyens humains disponibles.

En 2020 et 2021, en sus de la continuité, cet accompagnement va au-delà de ce qui a été précédemment réalisé puisqu'un volet travaux est également prévu.

Ce volet pratique a vocation à s'affranchir de certains freins (connexions, déconnexions hydrauliques, renforcement de sorties de baisses, mises en défend pour faciliter le pâturage, contribution financière aux travaux réalisés) de manière à apporter une réelle plus-value écologique aux sites choisis.

Si l'installation de nouveaux couples nicheurs de Barge à queue reste compliquée mais pas impossible (lien philopatry avec les sites de reproduction déjà connus), l'ambition doit rester de mise et les aménagements réalisés seraient de surcroît favorables aux espèces compagnes de la Barge à queue noire (Vanneau huppé, Chevalier gambette notamment), espèces dont les effectifs nicheurs en Marais poitevin régressent progressivement.

- (Fiches-action 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 3.3)

Reconversion d'une peupleraie en faveur de la Barge à queue noire (et du Rôle des genêts)

(Fiche-action 3.1)

La reconversion d'une peupleraie en prairie située dans le secteur de la Baumette dans les Basses vallées angevines prévue par l'Association Faune Sauvage (AFS - Maine-et-Loire) n'a pas pu être réalisée en 2019 faute de co-financement. Le financement prévu pour 2019 par la DREAL a été maintenu pour 2020. Le rognage des peupliers et souches a été réalisé du 8 au 10 septembre 2020 à l'aide d'un broyeur puissant derrière un tracteur : rognage des souches en sous-solage (profondeur mini 30 cm), nivellement de la parcelle.

L'AFS est actuellement à la recherche d'un agriculteur intéressé pour mettre en place un bail à vocation environnementale (fauche à partir du 10 juillet notamment).

La reconversion en prairie naturelle des peupleraies de ce secteur répond aux actions du PNG Barge à queue noire (fiche-action 3.1), l'espèce utilisant historiquement ces sites en mars-avril lors de ses haltes pré-nuptiales, ainsi que du PNA Rôle des genêts (fiche-action 1.4) (espèce prioritaire du périmètre et nicheuse). En outre, ce site est également utilisé pour l'hivernage et la reproduction des oiseaux d'eau, et plus généralement comme zone d'alimentation.



Actions hors Pays de la Loire

Amélioration de la gestion des sites de haltes pré-nuptiales en Camargue gardoise

(Fiches-action 1.2, 1.4, 1.5, 4)

Une démarche de concertation avait débuté dès 2015 auprès des acteurs de la Camargue : FDC du Gard (FDC30), Groupe cynégétique Arlésien, ONCFS Unité avifaune migratrice, PNR de Camargue, RNN de Camargue, RNN des marais du Vigueirat et Syndicat mixte de Camargue gardoise. Des effectifs pré-nuptiaux importants (jusqu'à 15 000 individus sur le même comptage) étaient dénombrés mensuellement par l'ONCFS entre la mi-février et la mi-mars. D'un point de vue administratif, ces sites étaient situés sur deux départements (Bouches-du-Rhône et Gard) et deux régions différentes (Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie). La phase de concertation n'a pas permis de faire émerger un porteur de projets du côté de la Grande Camargue.

En revanche, deux structures étaient potentiellement intéressées pour piloter un projet en vue d'améliorer la gestion des sites pré-nuptiaux potentiels ou existants de la Barge à queue noire : la FDC30 et le Syndicat mixte de Camargue Gardoise. Après plusieurs échanges, seule la FDC30 a souhaité s'engager à court-terme dans l'élaboration d'un projet. La validation de principe avait été actée en novembre 2017 par la Commission migrateurs de la FDC30.

Un projet avait été finalisé au cours de l'année 2018. Une première étape aurait consisté à cartographier l'ensemble des sites de la Camargue gardoise historiquement favorables au stationnement des Barges à queue noire tandis qu'une seconde aurait eu pour but de réaliser des diagnostics hydrauliques et agricoles en vue d'une gestion appropriée lors des haltes pré-nuptiales. Ce projet a été présenté à la Région Occitanie mais n'a pas été retenu en raison d'une orientation trop « espèce » et pas suffisamment « habitat ».

La FDC30 n'a pas pu avancer sur la rédaction d'une notice technique en vue de demander des financements pour 2020 (Covid19) pour démarrer une étude en Camargue gardoise visant à :

1. Répertorier et cartographier les sites accueillants pour les Barges à queue noire (Etat des lieux) ;
2. Réaliser les diagnostics hydrauliques et agricoles des sites favorables / potentiellement favorables ;
3. Fournir des propositions de gestion afin d'améliorer la capacité d'accueil des sites pré-nuptiaux ;
4. Poursuivre et intensifier le suivi de la population en France, et plus particulièrement dans le Gard ;
5. Communiquer en valorisant les actions réalisées en faveur de la Barge à queue noire.

Les objectifs sont toujours en premier lieu d'identifier les sites présentant un potentiel pour l'accueil de la Barge, d'améliorer la gestion de ces sites pour être plus favorables à l'espèce, notamment par

l'entretien de la végétation (pâturage, fauche, le cas échéant broyage) et la conservation de l'eau jusqu'à début avril. Il est possible que des financements dans le cadre de l'écocontribution soient sollicités en 2021.

Charente-Maritime : Marais poitevin, Marais de Rochefort, Marais de Brouage
(Fiches-actions 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 4)

Les marais de Charente-Maritime, notamment ceux de Brouage mais aussi ceux de Rochefort du sud du Marais poitevin, accueillent une petite population nicheuse (4 à 5 couples, sur les Marais de Brouage) et plusieurs milliers d'individus en migration pré-nuptiale tous les ans. Un intérêt existe à la fois à conserver les habitats favorables à la reproduction et à la migration pré-nuptiale de la Barge à queue noire, et à la fois à augmenter la potentialité d'accueil.

Parmi la mosaïque locale des habitats, des réseaux de prairies (parfois humides et/ou pâturées) et de mares sont propriétés foncières des chasseurs ou gérés directement par des structures cynégétiques (FDC17 ou ACCA locales). Hors saison de chasse, et tout particulièrement au printemps, ces sites sont potentiellement (ou déjà) accueillants pour les barges pré-nuptiales. Une amélioration possible tient essentiellement à la conservation de l'eau et ponctuellement à un entretien plus adapté (dans l'idéal, pâturage extensif). Quant à la reproduction, dont les modalités de gestion des habitats sont parfois similaires, un effort d'accompagnement doit être fourni pour être incitatif auprès des propriétaires et/ou exploitants.

Grâce à la mise en place des financements « Ecocontribution », la FDC17 a pu mettre en place deux projets en 2020 qui profiteront aux barges à queue noire en Charente-Maritime :

- Valorisation et préservation de cinq propriétés situées sur les principales zones humides Charentaises à travers une programmation de travaux de conservation et un suivi avifaunistique ;

Certaines zones humides, propriétés de la FDC17, du CEL (sous convention avec la FDC) ou d'associations de chasseurs de gibiers d'eau (dont la gestion est confiée à la FDC également), souffrent d'une absence de gestion. Ces milieux se sont refermés au fil des ans ce qui va à l'encontre de la préservation de la biodiversité. Le marais de la Grye (Yves), la cabane de Moins (Breuil-Magné) ainsi que celui d'Arceau (Saint Pierre d'Oléron) ont déjà fait l'objet d'un état des lieux entre 2017 et début 2019.

L'année 2020 a permis pour ces trois sites de mettre en œuvre des travaux de conservation et d'aménagement (réouverture de milieux, aménagements pastoraux...) et le suivi avifaunistique a débuté. L'année 2021 sera consacrée aux travaux (aménagement d'îlots, réfection de digues et d'ouvrages hydrauliques, broyage de roncier, création de pas pour le franchissement du bétail...etc.) et à la poursuite du suivi. Enfin, l'année 3 sera réservée au seul suivi voir aux derniers travaux (hydrauliques notamment). Pour les 2 autres sites (Hiers-brouage, Chenac Saint Seurin d'Uzet), l'état des lieux a pu être constitué au cours de l'année 1 et le suivi avifaunistique est lancé sur l'ensemble. Les travaux de conservation, d'aménagement seront programmés en 2021 et le suivi se poursuivra. 2022 sera consacrée également au suivi avec probablement d'autres travaux à prévoir sur le site du marais de Brouage.

- Contribution de 13 réserves de chasse ACCA de l'ancien Golfe de Saintonges et des marais de la Seudre à la biodiversité du département

Les réserves ACCA concernées par le projet forment un formidable réseau de zones humides pour lesquelles la capacité d'accueil avifaunistique n'est toujours pas atteinte par manque (ou absence) de gestion ou à cause d'une gestion inappropriée.

Un travail important d'investigation doit donc être mené afin d'identifier les potentialités de chacune d'elles et d'identifier les actions d'amélioration à mettre en œuvre (travaux, pâturage...). L'année 2020 fut consacrée à l'expertise des sites et au lancement des suivis avifaunistiques. Elle a donc permis d'identifier les points à corriger (zones à broyer, ouvrages hydrauliques à réparer, création de pas pour le franchissement du bétail...) et d'établir un point 0 quant à la fréquentation des oiseaux d'eau sur les sites suivis. L'année 2021 s'appuiera sur les problématiques identifiées la première année afin de mettre

en œuvre un programme de travaux de restauration/réhabilitation. Les suivis se poursuivront également avec notamment le programme de capture anatisés. Enfin, l'année 2022 ne devrait comporter que le volet "suivi avifaunistique" (sauf si d'autres travaux s'avéraient utiles en complément de ceux réalisés).

Baie d'Audierne (Finistère) : anciens sites de reproduction de la Barge à queue noire (Fiches-actions 1.2, 1.3, 1.4, 1.5)

La Baie d'Audierne est un site où des Barges à queue noire étaient historiquement nicheuses dans les années 1980 et 1990 (de l'ordre de 7-9 couples en 1984 et 4-5 couples en 1996 (Guyot, 2015)). Deux principaux sites accueillent ainsi régulièrement des nicheurs : Kermabec et Loc'h ar stang (commune de Tréguennec). Ces deux sites font partie d'une continuité de 640 ha propriétés du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) et sont gérés en partie par la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS).

La Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS) a poursuivi ses travaux de restauration, pas à pas, toujours en restaurant des prairies favorables au pâturage et au caractère méso-hygrophile (voir II.G). Les travaux consistent à broyer des choins en phase de colonisation par des ronciers, au sein de prairies auparavant (n > 10 années) favorables au Vanneau huppé et à la Barge à queue noire. La zone dégagée, ensuite pâturée par des buffles, a vu l'installation d'un couple nicheur de vanneaux en 2018. Sur ce même secteur, 2 à 3 couples se sont installés en 2019, démontrant l'intérêt des travaux menés. L'objectif est à court-terme de conforter et d'étendre la petite population de Vanneau huppé présente en Baie d'Audierne.

Une réunion en 2020 était envisagée. Cependant, les services de la CCPBS n'ont pas eu le temps de travailler sur un projet et un plan de financement avec les élus.

Aménagement et gestion de sites en faveur de la Barge à queue noire en Hauts-de-France (Nord, Pas-de-Calais, Somme) (Fiches-actions 1.2, 1.3, 1.4, 1.5)

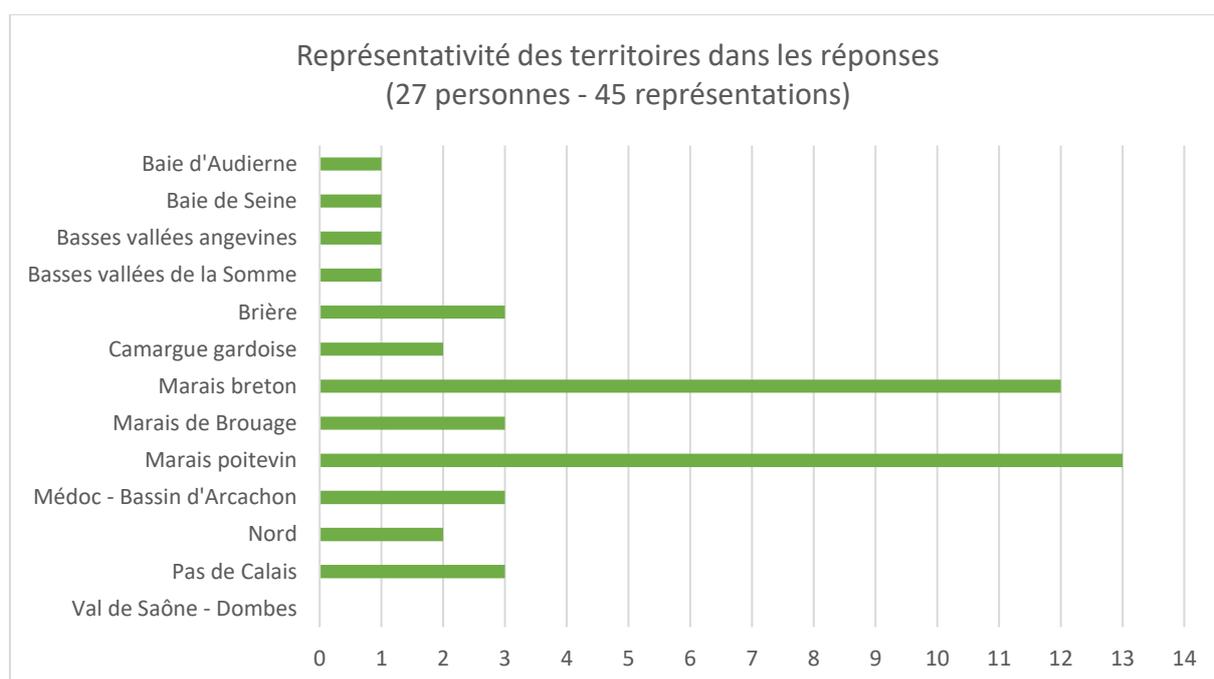
Des démarches ont été initiées depuis 2015 afin d'élaborer un projet en faveur de la Barge à queue noire. En effet, si la majeure partie des populations nicheuses ne se situe pas en Hauts-de-France (4-6 couples dans les Flandres et 1-2 couples en Basse Vallée de la Somme), la proximité avec le noyau batave confère une potentialité importante à la région. Plusieurs sites ont été ciblés en 2017 et 2018, suite à des rencontres assorties de visite de terrains avec la FRC Hauts-de France, et plusieurs sites ont été priorités dans les départements du Nord (prairies de Warhem et d'Hondschoote, « Hutte de la Bécasse »), du Pas-de-Calais (mollières de Berck et Groffliers, marais de Merlimont...) et de la Somme (Basse Vallée / prairies de Blanquetaque).

Des suivis et des conseils de gestion ont donc de nouveau été réalisés en 2020, notamment en Pas-de-Calais où un stagiaire ou service civique est recruté tous les ans sur cette thématique et dans la Somme. La FDC du Pas de Calais s'investit également dans des études hydrauliques visant à améliorer la gestion pour l'accueil de l'avifaune nicheuse, développe des projets de pâturage avec des races locales, suit des mares à fort potentiel pour la barge dans le réseau de propriétaires de mares de chasse et enfin accompagne une étude concernant la prédation sur le Vanneau huppé.

2. Rédaction du bilan du Plan National de Gestion 2015-2020

L'année 2020 a été en grande partie consacrée à la rédaction du bilan du Plan 2015-2020. Pour suivre le travail de l'animatrice du Plan en charge de la rédaction, un groupe projet a été constitué. Il était composé de : Adeline LERAY – FDC 85 (Rédactrice), Amélie LECOQ – DREAL Pays de la Loire (Co-rédactrice), Sébastien FARAU – FDC 85 (Contributeur), Jean-Guy ROBIN – CC Océan Marais de Monts / Réseau ENRM (Contributeur).

L'ensemble des acteurs et actrices du PNG a été sollicité pour répondre à un questionnaire relatant tous les objectifs et actions du Plan (Annexe 1). Côté technique, 92 personnes ont reçu le questionnaire et 27 ont répondu soit un taux de réponse de près de 30 %.



Excepté pour le val de Saône, les territoires ont globalement tous été représentés par les personnes ayant répondu avec de plus fortes participations pour le Marais breton et le Marais poitevin.

Un questionnaire plus synthétique a également été envoyé aux partenaires réglementaires et aux financeurs mais seules deux personnes ont donné réponse (Annexe 1 – en gris).

Par la suite, un entretien avec certains acteurs fortement impliqués dans les actions en faveur de la Barge à queue noire a également été réalisé pour compléter ou expliciter les réponses au questionnaire (Annexe 2).

La rédaction du bilan a été finalisée fin août 2020. Il a été présenté au CNPN le 25 novembre 2020 et a reçu un avis favorable (Annexe 3).

3. Représentation et concertation auprès des partenaires

En raison de la rédaction du bilan ainsi que de la Covid-19, la rubrique concernant la participation à des réunions impliquant des enjeux pour la Barge à queue noire et/ou la mise en œuvre du PNG a été moins conséquente cette année :

- Participation à la définition et à l'accompagnement d'une mission de stage de Master 1 avec

le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf intitulé : LA BARGE A QUEUE NOIRE EST-ELLE UN INDICATEUR PERTINENT POUR EVALUER L'EFFET DES MESURES AGROENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES SUR LA BIODIVERSITE DU MARAIS BRETON ?

La restitution a eu lieu le 17 juillet 2020 à Beauvoir-sur-Mer. Une présentation du PNG a été faite à cette occasion.

- Participation en visio-conférence au Comité de pilotage 2020 du PNA en faveur du Rôle des Genêts. Celui-ci s'est déroulé le 17 février 2021.

4. Communication

Diffusion de l'« essentiel » du PNG Barge à queue noire

L'« essentiel » du PNG Barge à queue noire (figure 6), a continué d'être diffusé lors de réunions et événements divers. Une version numérique reste également disponible sur le site du PNG et diffusable au plus grand nombre.



Figure 5 : Première de couverture de l'essentiel

Maintenance du site internet dédié au Plan

Le site internet <http://www.plan-bqn.fr/>, dédié à la communication autour du Plan National de Gestion de la Barge à queue noire a été tenu à jour. Les documents importants (comptes-rendus de comités de pilotage, rapports d'activités) sont disponibles au téléchargement.

III. Bilan budget-temps 2020

1. Bilan des financements liés à l'animation

Le temps mobilisé dans le cadre de l'animation du PNG Barge à queue noire a été extrait d'une base de saisie de la FDC85 et classé en plusieurs catégories. Le coût total a été calculé en suivant la base légale de la convention collective des personnels des structures cynégétiques (1575 heures annuelles sur une base de 210 ETP-jours), le coût journalier du poste d'animatrice du plan étant de 363,45 €. Concernant la ligne du bilan du plan, 36 heures ont été réalisées par la Directeur de la FDC85 avec un coût journalier de 397,56 €.

Le bilan est disponible dans le tableau 1.

Tableau 1 : Bilan du budget-temps consacré à l'animation 2020.

Objet	Temps animation (heures)	Coût
Animation générale (émergence de projets, concertation, site internet, RA, représentations, administratif, financements...)	144,25	6 721,5 €
Rédaction du bilan du plan (dont 36h direction)	518,5	24 317,53 €
Total	662,75	31 039,03 €

Cette année, la majeure partie du temps a été consacrée à la rédaction du bilan du plan.

La DREAL Pays de la Loire a maintenu l'aide forfaitaire pour une animation nationale de plan et l'Union Nationale des Fédérations Départementales des Chasseurs Côtiers (UNFDCC) a reconduit une subvention à hauteur de 2 500 €. La Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) a également maintenu sa subvention d'animation à hauteur de 30 000 €. L'ensemble de l'enveloppe n'a cependant pas été consommée, en raison du départ en congé maternité de l'animatrice en septembre et ce jusqu'à la fin de l'année 2020. Le budget réel de l'animation 2020 est donc en deçà du prévisionnel et la différence a été proratisée par financeur, sauf pour l'UNFDCC qui maintient la somme initiale (tableau 2).

Tableau 2 : Prévisionnel 2020 et bilan des coûts engagés.

Financeurs	Prévisionnel 2020	Réalisé 2020	%
Fédération Nationale des Chasseurs	30 000,00 €	17 225,61 €	55,50 %
DREAL Pays de la Loire	20 000,00 €	11 313,42 €	36,45 %
Union Nationale des Fédérations Départementales des Chasseurs Côtiers	2 500,00 €	2 500,00 €	8,05 %
Total	52 500,00 €	31 039,03 €	100 %

2. Bilan des financements liés aux actions

Les actions financées en 2020 sont synthétisées dans le tableau 3.

Tableau 3 : Synthèse des financements engagés en 2020 dans le cadre du PNG Barge à queue noire.

Missions	Bilan des montants engagés en 2020	Financeurs
Animation du PNG + rédaction du bilan	31 039 €	- DREAL Pays de la Loire (36,45 %) - FNC (55,5 %) - UNFDCC (8,05 %)
Programme de suivi et de protection de la Barge à queue noire en Vendée : campagne 2020	?	- DREAL Pays de la Loire - LPO 85
Travaux de génie écologique en faveur de la Barge à queue noire, des autres limicoles nicheurs et des prairies hygrophiles atlantiques en Marais breton (Contrat Nature Marais breton, partie LPO 85)	?	- DREAL Pays de la Loire - Région Pays de la Loire - LPO 85
Amélioration des pratiques de gestion et de la qualité des habitats en faveur de la biodiversité en Marais breton (Contrat Nature Marais breton, partie FDC85)	13 640 €	- Région Pays de la Loire (60 %) - OFB/FNC (40 %)
Valorisation et préservation de 5 propriétés situées sur les principales zones humides charentaises à travers une programmation de travaux de conservation et un suivi avifaunistique (FDC17)	87 126 €	- OFB/FNC (83 %) - FDC17 (17 %)
Contribution de 13 réserves de chasse ACCA de l'ancien Golfe de Saintonges et des marais de la Seudre à la biodiversité du département (FDC17)	74 375 €	- OFB/FNC (71 %) - FDC17 (29 %)
Baie d'Audierne : Travaux de restauration de prairies	Régie	- CCBPS
Recensement des Barges à queue noire en migration pré-nuptiale et en période de nidification	Régie	- FDC 62
	Régie	- FDC 37
Total	206 180 €	

Plus de 200 000 € ont été financés en 2020 (hors actions LPO85) dans des secteurs à fort enjeu pour la Barge à queue noire et pour des projets visant à améliorer les conditions d'accueil de l'avifaune aquatique, par des financeurs intervenant essentiellement en Pays de la Loire. Deux projets en Charente-Maritime ont débuté en 2020 via le réseau cynégétique (FDC17) notamment avec la mise en place des financements écocontribution.

En amont de ces actions, des remerciements sont à renouveler auprès des bénévoles qui, chaque année, réalisent un recensement des couples nicheurs sur les zones de nidification encore existantes pour l'espèce. La coordination est assurée par Jean-Guy Robin (CDC Océan Marais de Monts) dans le cadre de l'observatoire de l'ENRM (Espèces Nicheuses Rares et Menacées).

Annexe 1 : Personnes ayant reçu le questionnaire

	Prénom, NOM	Structure	Secteur
1	Perrine DULAC	LPO 85	Marais breton
2	Charlotte FRANCESIAZ	OFB	National
3	Frédéric ROBIN	LPO France / Programme personnel BQN	National
4	Patrick BERTRAND	OFB Haut-de-France	Hauts-de-France
5	François AUROY	FDC Nord	Hauts-de-France
6	Benjamin BIGOT	FDC Pas-de-Calais	Hauts-de-France
7	Hélène DARCY	FRC Hauts-de-France	Hauts-de-France
8	Matthieu FRANQUIN	Syndicat Mixte de la Baie de Somme	Hauts-de-France
9	Benjamin BLONDEL	Syndicat Mixte de la Baie de Somme	Hauts-de-France
10	Benoît REGELE	Syndicat Mixte de la Baie de Somme	Hauts-de-France
11	Justine LIEUBRAY	FDC Somme	Hauts-de-France
12	Robin QUEVILLARD	Groupe Ornithologique Nord	Hauts-de-France
13	Patrick TRIPLET	Baie de Somme	Hauts-de-France
14	David GUERIN	FDC Normandie	Baie de Seine
15	Faustine SIMON	RNN Estuaire Seine	Baie de Seine
16	Franck MOREL	Groupe Ornithologique Normand	Baie de Seine
17	Benjamin BUISSON	CC Pays Bigouden Sud (Anim. Natura 2000)	Baie d'Audierne
18	Yvon GUILLERM	CC Pays Bigouden Sud	Baie d'Audierne
19	Grégory THOMAS	CC Pays Bigouden Sud	Baie d'Audierne
20	Guillaume GELINAUD	Bretagne vivante	Baie d'Audierne
21	Samuel HAVET	LPO Maine-et-Loire	Basses vallées angevines
22	Stéphanie HENNIQUE	LPO Maine-et-Loire	Basses vallées angevines
23	Emmanuel JOYEUX	OFB	Vendée
24	Jean-Guy ROBIN	CC Océan-Marais de Monts / Coordinateur ENRM BQN	Marais breton
25	Julie AYCAGUER	SMBB / Animatrice Natura 2000	Marais breton
26	Emilie GRANGER	Chambre d'agriculture Pays de la Loire	Marais breton
27	Marion RABOURDIN	LPO Vendée (remplaçante Perrine)	Marais breton
28	Alain TEXIER	PNR Marais poitevin	Marais poitevin
29	Victor TURPAUD-FIZZALA	Conservateur RNN Vacherie	Marais poitevin
30	Pierre DE BOUET DU PORTAL	Conservateur Saint-Denis-du-Payré	Marais poitevin
31	Régis GALLAIS	Conservateur RNN baie Aiguillon – OFB	Marais poitevin
32	Maxime BOBINEAU	FDC Vendée	Marais poitevin
33	Jérôme MERY	FDC Charente-Maritime	Marais poitevin
34	Sébastien FARAU	FDC Vendée	National
35	Fabrice NORMAND	CEN Pays de la Loire	Pays-de-la-Loire
36	Matthieu MARQUET	PNR Brière	Brière
37	Alice PETIT	PNR Brière	Brière
38	Didier MONTFORT	Groupe Guifettes 44	Brière
39	Alain TROFFIGUE	Groupe Guifettes 44	Brière
40	Jean-Luc DOURIN	Groupe Guifettes 44	Brière
41	Julie HOLTHOF	Conservatoire du Littoral	Pays-de-la-Loire
42	Jérôme GUEVEL	Conservatoire du Littoral	Pays-de-la-Loire
43	Pascal CAVALLIN	Conservatoire du Littoral	Pays-de-la-Loire
44	Olivier ALLENOU	CEN Poitou-Charentes	Marais poitevin / Brouage
45	Jean-Michel LALOUE	Conservatoire du Littoral	Marais poitevin / Brouage
46	Philippe DELAPORTE	LPO Charente-Maritime - Conservateur RNN Moëze Oléron	Marais poitevin / Brouage
47	Guillaume RULLIN	OFB	Marais poitevin / Brouage
48	Christophe CHASTAING	UNIMA	Marais poitevin / Brouage
49	Ismaël LECRIVAIN	Association Faune Sauvage	Basses vallées angevines
50	Yoann DRILLAUD	FDC Maine-et-Loire	Basses vallées angevines
51	Alain CHALOPIN	FRC Pays de la Loire	Basses vallées angevines
52	Jacques COMOLET-TIRMAN	MNHN	National
53	Nicolas RIVET	Directeur technique FNC	National
54	Luc BARBIER	PNR Caps et Marais d'Opale	Hauts-de-France
55	Olivier PROVIN	PNR Caps et Marais d'Opale	Hauts-de-France
56	Frantz VEILLE	ONF	Hauts-de-France
57	Dominique DEROUT	Eden 62	Hauts-de-France
58	Vincent PILON	Eden 62	Hauts-de-France
59	Xavier HARLAY	Parc Naturel Marin (partie marine)	Hauts-de-France
60	Sandrine DEROO	Conservatoire du Littoral – Délégation Manche Mer du Nord	Hauts-de-France
61	Vincent SANTUNE	CEN Pas-de-Calais	Hauts-de-France
62	Romain BATARD	LPO44	Brière
63	Olivier ORIEUX	LPO44	Brière
64	Frédéric SIGNORET	Président LPO85	Marais breton
65	Jean-Pierre GUERET	Gestionnaire RNN baie Aiguillon – LPO 85	Marais poitevin
66	Bertrand TROLLIET	Anciennement ONCFS	National
67	Clément JOURDAN	Recherche (en thèse)	National
68	Pierrick BOCHER	Recherche (encadrant thèse)	National
69	Clémence MENEGAZZI	PNR Médoc	Nouvelle Aquitaine
70	Caroline PERE	FDC Gironde	Nouvelle Aquitaine
71	Jean-Pierre BRAUDET	OFB	Nouvelle Aquitaine
72	François SARGOS	SEPANSO	Nouvelle Aquitaine
73	Matthias GRANDPIERRE	SEPANSO	Nouvelle Aquitaine
74	Patrick LAPOUYADE	CPIE Médoc	Nouvelle Aquitaine
75	Valérie COHOU	FRC Nouvelle Aquitaine	Nouvelle Aquitaine

76	Régis HARGUES	FDC Landes	Nouvelle Aquitaine
77	Thierry DUPRAT	Mairie de La Teste - gestionnaire pour le CELRL	Nouvelle Aquitaine
78	Philippe NADE	Département 33 - gestionnaire du domaine de Certes	Nouvelle Aquitaine
79	Cyril FORCHELET	Parc Ornitho du Teich	Nouvelle Aquitaine
80	Benoît DUMEAU	PNM Bassin	Nouvelle Aquitaine
81	Amandine THEILLOUT	LPO Aquitaine	Nouvelle Aquitaine
82	Camille HUBE	FDC Gard	Gard
83	Jean Gabriel BROC	Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise, directeur	Gard
84	Jocelyn CHAMPAGNON	Tour du Valat, chargé de recherche avifaune migratrice	Gard
85	Matthieu GUILLEMAIN	OFB, chef d'unité avifaune migratrice	Gard
86	Karine SAINT HILAIRE	FRC Occitanie, directrice	Gard
87	Gilles LOLIO	Conservatoire du Littoral, directeur régional	Gard
88	Jean-Baptiste MOURONVAL	Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise	Gard
89	Philippe VANDEWALLE	RNN de Camargue	Gard
90	Grégoire MASSEZ	RNN des Marais du Vigueirat	Gard
1	Mireille CELDRAN	MTES	National
2	Olivier PATRIMONIO	MTES - Chargé de mission espèces menacées	National
3	François LAMARQUE	MTES	National
4	Bertrand SURCIN	DDTM Nord	Hauts-de-France
5	Emeline DILLY	DDTM Pas-de-Calais	Hauts-de-France
6	Philippe MASSET	DDTM Pas-de-Calais	Hauts-de-France
7	Bastien VANMACKELBERG	DDTM Somme	Hauts-de-France
8	Frédéric BINCE	DREAL Hauts-de-France	Hauts-de-France
9	Odile BREBION	Conseil Départemental Nord	Hauts-de-France
10	Franck KOSTRZEWA	Conseil Départemental Somme	Hauts-de-France
11	Isabelle PUGLISI,	Région Hauts-de-France	Hauts-de-France
12	Marie RAUSCENT	Région Hauts-de-France	Hauts-de-France
13	JM TACCOEN	Région Hauts-de-France	Hauts-de-France
14	Estelle CHEVILLARD	AE Artois-Picardie	Hauts-de-France
15	Frédéric HERVIEU	Conseil Départemental Loire-Atlantique	Loire-Atlantique
16	Ludivine BOUTROUE	Région Pays de la Loire	Pays de la Loire
17	Nathalie FRICAUD	AELB – Délégation ouest Atl.	Ouest Atlantique
18	Didier BERTIN	Conseil Départemental Maine-et-Loire	Maine-et-Loire
19	Maud COURCELAUD	AE Loire Bretagne	Loire et Maine
20	Éric ROIRAND	Conseil Départemental Vendée	Vendée
21	Marie-Noëlle BEVE	DDTM Vendée	Vendée
22	Stéphane BOISTEUX	DDTM Vendée	Vendée
23	Stephan COUROUX	Conseil Départemental Charente-Maritime	Charente-Maritime
24	Sylvie RAMBAUD	AE Adour Garonne	Adour Garonne
25	Olivier MASTAIN	DREAL Nouvelle-Aquitaine	Nouvelle-Aquitaine
26	Héloïse MAUROUARD	DREAL Nouvelle-Aquitaine	Nouvelle-Aquitaine
27	Nathalie OLLIVIER	DDTM Charente-Maritime	Charente-Maritime
28	Xavier ROMERO	Région Occitanie, service territoires	Gard
29	Elise GARCIA	AE Rhône Méd. Corse, service territorial Cévennes-Languedoc	Gard
30	Sébastien FOREST	DREAL Occitanie, directeur régional	Gard
31	Cyrille ANGRAND	DDTM Gard, chef de service environnement forêt	Gard

Annexe 2 : Personnes interrogées en entretien

1	Nombreux échanges	Sébastien FARAU	FDC Vendée
2	Nombreux échanges	Frédéric ROBIN	LPO France / Programme personnel BQN
3	17/06/2020	Emmanuel JOYEUX	OFB
		Charlotte FRANCESIAZ	OFB
4	01/07/20	Clément JOURDAN	Recherche (en thèse)
		Pierrick BOCHER	Recherche (encadrant de thèse Clément)
5	Relecture	Olivier PATRIMONIO	MTEs - Chargé de mission espèces menacées

Nord

6	Nombreux échanges	François AUROY	FDC Nord
7	Nombreux échanges	Benjamin BIGOT	FDC Pas-de-Calais

Marais breton

10	Nombreux échanges	Julie AYCAGUER	SMBB / Animatrice Natura 2000
11	05/06/20	Jean-Guy ROBIN	CC Océan-Marais de Monts / Coordinateur ENRM BQN

Basses vallées angevines

12	25/11/19	Samuel HAVET	LPO Maine-et-Loire
		Stéphanie HENNIQUE	LPO Maine-et-Loire

Marais poitevin / Marais de Brouage

13	03/06/20	Jérôme MERY	FDC Charente-Maritime
14	Nombreux échanges	Alain TEXIER	PNR Marais poitevin
15	27/08/20	Simon-Pierre GUILBAUD	PNR Marais poitevin

Brière

15	Nombreux échanges	Alice PETIT	PNR Brière
	Relecture	Didier MONTFORT	Groupe Guifettes 44

Gironde / Médoc

16	Nombreux échanges	Caroline PERE	FDC Gironde
		Clémence MENEGAZZI	PNR Médoc

Camargue gardoise

17	Nombreux échanges	Camille HUBE	FDC Gard
----	-------------------	--------------	----------

Val de Saône / Dombes

19	Nombreux échanges	Charline PIERREFEU	Chargée de mission Natura 2000
----	-------------------	--------------------	--------------------------------

